CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E189603** **VALABLE JUSQU'AU** **15/04/2027**

ÉDITÉ LE 25/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/02/2021

Raison sociale : ADAO

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 10/02/2025

Capital : 1 500

13 RUE THOMAS
68000 COLMAR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2021B00156

Siret : 894 033 976 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4732115

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 8631000/003 183259

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 8631000/003 183259

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 06 67 99 50 59 **Fax :**

Portable : 06 67 99 50 59

Responsabilité légale :
ADAO ROGELI GÉRANT

Site Internet : http://adao-chauffage-sanitaire-climatisation.fr

E-mail : contact.adao@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 530 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	3	16/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		16/04/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/03/2026 11:14

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E189603** **VALABLE JUSQU'AU** **15/04/2027**

ÉDITÉ LE **25/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/02/2021
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 10/02/2025
Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 2021B00156

Siret : **894 033 976** **00016**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4732115
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 8631000/003 183259
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 8631000/003 183259
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **ADAO**

13 RUE THOMAS
68000 COLMAR

Téléphone : 06 67 99 50 59 **Fax :**
Portable : 06 67 99 50 59

Site Internet : http://adao-chauffage-sanitaire-climatisation.fr
E-mail : contact.adao@gmail.com

Responsabilité légale :
ADAO ROGELI GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/04/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	16/04/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.